

AMBULATOIRE

Je choisis ma prestation hôtelière en ambulatoire

	Confort et tranquillité	Standard
Offre hôtelière	Espace individuel	Espace partagé

Télévision & WiFi	✓	●
Collation	✓	✓
Salle d'eau individuelle	✓	✗
Présence de mon accompagnant en chambre	✓	✗

Tarifs	89€ / Jour	0€ / Jour
--------	------------	-----------

Choix de la catégorie de la prestation (à cocher)



Inclus



En option sur demande



Indisponible



Je comprends que si l'établissement ne peut répondre favorablement à ma demande de chambre seule, je séjournerai en chambre double et les prestations à la carte disponibles en chambre double seront à ma charge.

Les prestations de chambre seule sont facturées du jour de mon entrée au jour de ma sortie inclus, et ce, quelles que soient les heures d'arrivée et de sortie.

Paraphe :

OPTIONS À LA CARTE

POUR LES ESPACES PARTAGES

	Services	Prix	Sélection
	Télévision (1)	6,00€/jour	<input type="checkbox"/>
	Casque individuel télévision	3 €	<input type="checkbox"/>

((1)) un chèque de garantie de 70,00 € vous sera demandé pour le branchement de la télévision et du téléphone

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des tarifs des prestations complémentaires pour exigence particulière du patient appliqués au sein de l'établissement pour mon séjour prévu le à ma charge et/ou celle de ma mutuelle, et reconnais avoir choisi les prestations sélectionnées ci-dessus.

Participations liées à votre hospitalisation :

Je déclare être informé(e) :

- du paiement du forfait hospitalier de 20€/jour y compris le jour de sortie sauf en cas de prise en charge par la mutuelle ou de dérogations prévues par la loi.
- du paiement de la Participation Assuré Transitoire (PAT) forfaitaire de 24€ par séjour sauf en cas de prise en charge par la mutuelle ou de dérogations prévues par la loi.
- du paiement des prestations complémentaires choisies ci-dessus.

Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant, à des exigences particulières (prestations accompagnant et de confort) que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins.

Je m'engage à régler la totalité des frais susmentionnés à ma charge le jour de ma sortie de l'établissement.

Fait à

Le

En qualité de : patient

autre

Signature :